



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°026/2018

Date de convocation : 21/09/ 2018

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 15

L'an deux mil dix- huit, le Mardi 02 Octobre à 20 heures 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Julien DEMAZURE, Maire

Etaient présents : MM. DEMAZURE, ANNE, Mme HOOREMAN, Mme DEMAZURE, M. VENAT, Mme LEHERICEY, MM. MULOT, BRISBOUT, Mme LECLUSE, M. RUCAR, Mme DUCHEMIN, MM. BUNEL, DENOYELLE, Mme BRUNET formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : M. REMILLIER-LONGUEVILLE (Pouvoir à M. DEMAZURE), Mme ROBAC (Pouvoir à Mme DEMAZURE), Mme LEGRAVEREND (Pouvoir à M. BUNEL), Mme VEYRES (Pouvoir à M. DENOYELLE)

Absent : M. PATEY

Mme BRUNET est désignée secrétaire de séance.

Objet : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA COP21

Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune de La Neuville Chant d'Oisel propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat 21* engagements (détaillés en annexe) et qui se déclinent dans les domaines suivants :

- Patrimoine communal
- Eclairage public
- Energies renouvelables
- Mobilité
- Qualité de l'air
- Alimentation
- Agriculture
- Biodiversité
- Lutte contre la précarité énergétique
- Prévention, gestion et valorisation des déchets

Les conseillers municipaux, après avoir pris connaissance des engagements,

- Adopte le principe d'inscrire à l' « Accord de Rouen pour le Climat » les 21 engagements tels que présentés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

VOTE : ADOPTE PAR 17 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION

Julien Demazure
Maire

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme



COP 21 locale

Accord de Rouen pour le climat

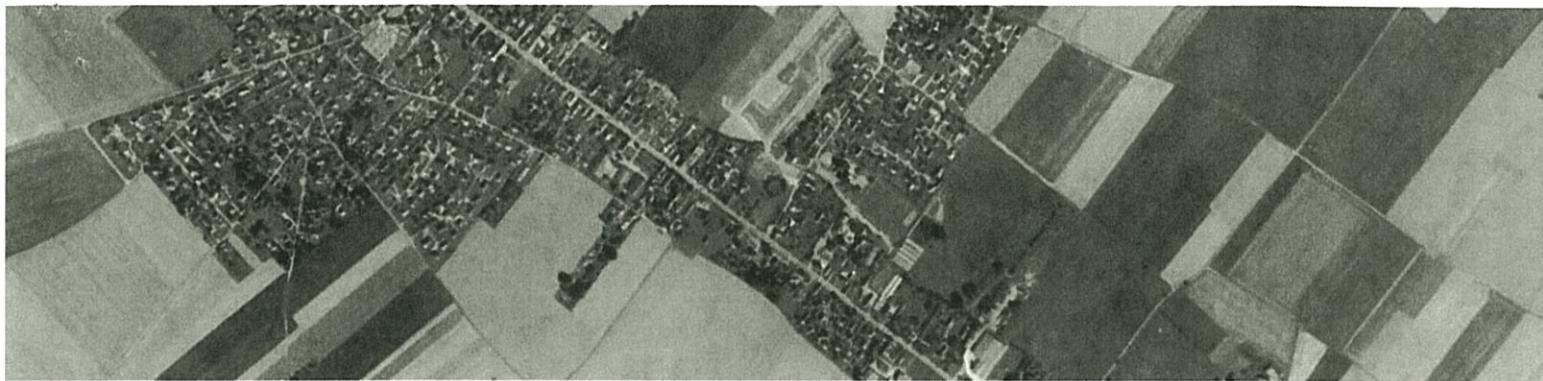
Proposition d'engagements de la
commune de La Neuville Chant d'Oisel



Commune de
La Neuville Chant d'Oisel



métropole
ROUEN NORMANDIE



Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune de La Neuville Chant d'Oisel propose d'inscrire à l'Accord de Rouen pour le Climat les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Mise en œuvre progressive du Plan de Renouvellement des éclairages intérieurs des bâtiments publics, avec en priorité pour 2019 :

- Installation de LED à la bibliothèque
- Installation de LED à la Mairie

Pour chaque projet de renouvellement, une étude d'éclairage et énergétique sera réalisée préalablement.

2. Remplacement des menuiseries vétustes de la Salle Polyvalente Guy de Maupassant.

3. Intégration dans les futurs projets d'équipements publics d'une réflexion sur la production / consommation d'ENR.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SUIVI DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE

4. Harmonisation de l'extinction nocturne sur l'ensemble du village, de 23h30 à 5h (sauf sur la route des Andelys qui restera éclairée pour des raisons de sécurité mais dont l'intensité sera réduite entre 23h30 et 5h). Application de cette extinction à tout nouvel aménagement immobilier (résidentiel ou d'activité).

5. Remplacement des projecteurs iodure de sodium du stade de football au profit d'éclairages moins énergivores (type LED) et élimination des dernières lanternes « comètes » sur la commune.

6. Suivi mensuel des consommations d'énergie (eau, électricité, gaz).

ENERGIES RENOUVELABLES

7. Réalisation d'une étude Multi-énergie sur le patrimoine communal, avec le soutien de la MRN.

8. Réalisation d'une note d'opportunité Bois énergie et d'un réseau technique pouvant, à terme, alimenter Mairie, Ecole, Salle Polyvalente et éventuellement ancienne cantine.

9. En coopération avec la MRN, sensibilisation des agriculteurs locaux à l'intérêt d'une étude de gisement en déchets fermentescibles (fumier, lisier) afin de développer la méthanisation à la ferme.

MOBILITE

10. Création d'une boucle pédestre pédagogique, tout autour du village, valorisant les chemins ruraux.



QUALITE DE L'AIR

11. Réalisation, d'ici fin 2018, de l'autodiagnostic Qualité de l'Air Intérieur de l'école élémentaire, de la maternelle et de la crèche, en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

12. Suppression des revêtements de sol potentiellement amiantés ou allergènes.

ALIMENTATION – AGRICULTURE

13. Lors de la réalisation des approvisionnements de la cuisine municipale : porter le taux de nos achats de produits Biologiques à 5% et de produits Locaux à 25% d'ici 2023.

14. Mise en place d'une « table de tri » à la cantine scolaire et suivi journalier par pesée des déchets d'ici la rentrée scolaire 2019.

BIODIVERSITE

15. Rétablissement des corridors écologiques dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

16. Intégration d'arbres (essences locales) dans nos projets communaux : parcours de santé, réaménagement des abords des équipements publics...etc.

17. Incitation à la plantation d'arbres et de haies, composées d'essences locales, dans le cadre de tout nouveau projet immobilier.

LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

18. Formation des animateurs du CCAS pour l'accompagnement des foyers en précarité énergétique et la sensibilisation aux éco-comportements à domicile.

PREVENTION, GESTION ET VALORISATION DES DECHETS

19. Mise en place du tri sélectif au cimetière afin de séparer déchets végétaux et déchets plastiques.

20. Mise en place du tri sélectif et réduction des déchets plastiques en tout genre lors des manifestations culturelles ou sportives organisées par la commune.

21. Mise en place de cendriers à proximité des équipements communaux recevant du public pour éviter de retrouver des mégots de cigarette sur le sol.
